



COMITE DE TENNIS DE TABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland - BP 90312

44103 NANTES CEDEX 4

Tél. : 02.51.80.63.90 - Fax : 02.51.80.63.98

mail : cdtt44@wanadoo.fr - site : www.cdtt44.com

8E RENCONTRES FEMININES DIMANCHE 21 MARS 2010 – SALLE MANGIN BEAULIEU – NANTES

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 : Le Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique et le club de l'ASCBG organisent **le dimanche 21 mars 2010** à la salle Mangin Beaulieu de Nantes les **8^e « Rencontres Féminines »**.

Article 2 : Cette journée est ouverte aux joueuses licenciées traditionnelles et promotionnelles de Loire-Atlantique.

Article 3 : Cette rencontre comporte 3 tableaux différents et autorise chaque joueuse à s'inscrire dans le tableau correspondant à son nombre de points + doubles.

1. **Tableau A** : 10 h 00 joueuses de moins de 13 ans.
2. **Tableau B** : 10 h 00 joueuses classées de 5 à 10, entre 500 pts et 1099 pts.
3. **Tableau C** : 10 h 00 joueuses classées de 11 et +, entre 1100 pts à numérotée.
4. **Tableau D** : 13 h 30 DOUBLES (tableau à élimination directe).

Article 4 : Le pointage s'effectuera 30 min avant le début de chaque tableau considéré.

Article 5 : Les inscriptions (mentionnant les numéros des licences) devront parvenir au Comité pour **le mardi 16 mars accompagnées du règlement** (3€ par personne pour toute la journée) : chèque à l'ordre du Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique.

Article 6 : Une joueuse licenciée promotionnelle devra s'inscrire dans le tableau correspondant au nombre de points indiqués sur sa licence et pourra s'inscrire dans le tableau doubles.

Article 7 : Si le nombre de compétitrices dans un tableau est insuffisant le juge arbitre pourra prendre la décision d'annuler le tableau et d'intégrer les joueuses inscrites dans le tableau immédiatement supérieur.

Article 8 : Les rencontres féminines se dérouleront sur 24 tables. Les balles seront fournies par le CD 44 (couleur orange).

Article 9 : Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 3 joueuses : toutes les joueuses seront qualifiées pour le tableau final. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 10 : Les 3 premières de chaque tableau se verront remettre une récompense. Un challenge d'une valeur de 100 € récompensera le club ayant inscrit le plus de joueuses présentes ce jour-là.

Article 11 : Le club organisateur et le CD 44 déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

Article 12 : Juge Arbitre : Jeanine PAUCHET.

Article 13 : Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les compétitrices. De même chaque joueuse devra évoluer avec une tenue de sport adaptée : maillot, short ou jupe (pas de survêtement pendant les matchs).

Article 14 : Pour le bon déroulement de l'épreuve et à l'appréciation du juge arbitre, le présent règlement est modifiable.